



MARS 2017

LA NOISETTE INFO

N° 166

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER :

Retrouvez toute
l'actualité sur
www.nouzilly.fr

- Samedi 1er avril Nettoyage de printemps
- Dimanche 23 avril Marche aux œufs
- Samedi 13 mai Sortie botanique
- Samedi 10 juin Collecte des déchets végétaux, encombrants et ferrailles
- Dimanche 11 juin Trail de la Vallée aux Diables
- Samedi 17 juin Fête de la musique
- Dimanche 25 juin Vide grenier
- Vendredi 30 juin Fête de l'école



Ma demande de carte d'identité se simplifie :

A compter de mars 2017, la procédure de délivrance de carte nationale d'identité sera simplifiée et traitée selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Ce qui changera pour vous :

Vous devrez vous rendre exclusivement dans l'une des 19 communes déjà équipées d'une station de recueil de passeports pour solliciter la délivrance d'une carte nationale d'identité.

Les autres communes ne disposent pas de ce matériel.

Ces communes sont :

- Pour l'agglomération tourangelle : Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, La Riche, Sain- Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours et ses annexes (Saint-Symphorien, Saintes-Radegonde et Les Fontaines)
- Amboise
- Bléré
- **Château-Renault**
- Fondettes
- Montbazou
- Neuillé-Pont-Pierre
- Pour l'arrondissement de Chinon : Bourgueil, Chinon, Langeais, Richelieu et Sainte-Maure-de-Touraine.
- Pour l'arrondissement de Loches : Loches et Preuilly-sur-Claise

Vous avez la possibilité de faire une pré-demande en ligne depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : [https://: predemande-cni.ants.gouv.fr](https://predemande-cni.ants.gouv.fr)

Vous conserverez le numéro de demande de carte d'identité que vous présenterez à la mairie. Les communes vous accueilleront sur rendez-vous, pendant lequel sera effectué la prise d'empreintes et vérifié la complétude du dossier.

Une fois confectionné, le titre vous sera remis par la mairie de la commune où vous aurez fait la demande. Vous serez averti(e) par SMS de la disponibilité de votre titre : vous rapporterez, sauf en cas de perte ou de vol, l'ancien titre que vous remettrez lorsque vous prendrez possession du nouveau.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE

Le conseil municipal décide :

- d'approuver les statuts modifiés par délibération n° 2016-095 du conseil communautaire du Castelrenaudais en date du 20 septembre 2016 intégrant la compétence « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » à l'article 4 sous le paragraphe intitulé Aménagement de l'espace communautaire.
- d'approuver les statuts modifiés par délibération n° 2016-118 du Conseil communautaire du 18 octobre 2016 Conseil communautaire intégrant les modifications liées à l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe et avec la dissolution du SIVOM dès la prise de l'arrêté préfectoral de modification des statuts.
- d'approuver le rapport n°2 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réunie le 19 septembre 2016 afin de mettre au point les modalités de calcul du transfert de charge liées à la prise de compétence du service de transport scolaire. Les membres de la CLECT ont proposé à la majorité la prise en charge à 100% par l'EPCI du service des transports scolaires pour ses communes membres ; pour les communes de Authon et de Neuillé le Lierre, il a été proposé de conserver le principe d'un coût par habitant estimé à 2.92 € pour l'année 2016/2017.
- de créer 3 postes d'agents recenseurs, de pourvoir ces postes par des contrats pris en application de l'article 3-1° de la loi du 26/01/1984, pour une durée de deux mois, de définir plus tard par une délibération spécifique la rémunération qui comprendra également les séances de formation.
- de nommer le chemin montant de l'avenue du camp romain jusqu'au petit portillon de l'école maternelle : « raidillon du camp romain »

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE

Le conseil municipal :

- approuve l'adhésion au SIEIL de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire et de la communauté de communes du Pays de bourgueil à la compétence « éclairage public » du SIEIL.
- fixe les éléments bruts des agents recenseurs ainsi qu'il suit : forfait brut de 511.00 € par agent auquel s'ajouteront :
 - La rémunération des heures de formation (2x3h) au tarif du SMIC horaire en vigueur en 2017
 - 20 € pour la bonne tenue du carnet de tournée
 - Et un forfait de frais de déplacement pour chaque district soit :
60 € pour le district 2 et pour le district 5 - 30 € pour le district 4
- adopte le projet d'aménagement de l'aire de stationnement allée de La Panouse et de solliciter le concours du Conseil départemental au titre du FDSR 2017 pour une subvention de : 15 075 € (FDSR socle)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER

Le conseil municipal :

- accepte l'adhésion de la commune de SEPMEs au syndicat intercommunal CAVITES 37, et donc la modification de ses statuts en ce sens.
- accepte les termes de la convention tripartite (Nouzilly-CFSP-INFACOS) d'occupation privative du domaine public « château d'eau ». En effet, la société INFACOS gère désormais le patrimoine des deux opérateurs BOUYGUES et SFR et la commune est propriétaire du château d'eau qui en a confié l'exploitation à la Compagnie fermière de services publics (CFSP).

Le conseil municipal :

- décide d'adopter le principe de réhabilitation du gymnase communal et de solliciter :
 - le concours de l'Etat au titre de la DETR pour une subvention de 141 600 € soit 30 % de 472 000 € .
 - une subvention au titre de la réserve parlementaire

Antoine REILLE explique la difficulté de rédaction du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) ABC (Amboisie, Blérais, Castelrenaudais) due à la diversité des territoires concernés. Il rappelle que les prescriptions et recommandations du SCOT doivent être retranscrites dans les PLU et PLUi. Il résume les préconisations du document pour l'habitat, les forêts, les terres agricoles, le patrimoine historique et culturel et souligne le constat d'insuffisance de moyens de transports vers Tours pour de nombreux villages. Il précise que le SCOT comporte beaucoup d'éléments qui ne concernent que très peu la commune de Nouzilly. Entendu le rapport d'Antoine REILLE, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de révision du SCOT ABC .

LES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2017

- **EAU : participation forfaitaire des particuliers au réseau d'eau potable**
Branchement : 460 € (sans changement)
- **ASSAINISSEMENT : PAC (participation à l'assainissement collectif)**
Habitation individuelle : 1 476 € (sans changement)
Habitation collective, par logement : 739 € (sans changement)
- **ELECTRICITE AU STADE DES MARRONNIERS OU A L'ETANG**
 - Forfait abonnement électrique pour l'utilisation de l'électricité lors de manifestations au stade des marronniers ainsi qu'à l'étang : 100 €.
- **CIMETIERE :**

Concession de 2m ² :	trentenaire : 170 €	cinquantenaire : 380 €
Cavernes de 80x60 :	trentenaire : 90 €	cinquantenaire : 200 €
Jardin du Souvenir :		
•	Taxe de dispersion des cendres : 60 €	
•	Concession 30 ans : 80 € (avec plaque gravée fournie)	
•	Concession 50 ans : 120 € (avec plaque gravée fournie)	
- **BOIS DE CHAUFFAGE AU STERE selon les stocks disponibles : (sans changement)**

Bois coupé en 1 m :	Tout venant : 35 €	Chêne et charme : 45 €
Bois sur pied en bordure de chemins et lisières :		
•	Chêne charme : 10 €	Châtaignier : 7 €
		Bois blanc : 3 €
- **PUBLICITE NOISETTE INFO , en fonction de la place disponible : (sans changement)**

Encart 1/8ème de page :	Commune : 15 €	Hors commune : 25 €
-------------------------	----------------	---------------------
- **PUBLICITE NOISETTE ANNUELLE, pour 1/8ème de page : (sans changement)**
 - En 2ème ou 3ème de couverture : 100 euros
 - En 4ème de couverture : 130 euros
 - Frais de réalisation d'une maquette : 26 euros

MAIRIE DE NOUZILLY

3 Place Émile Cholet

Téléphone : 02 47 56 12 21
Télécopie : 02 47 56 40 47



mairie.nouzilly@wanadoo.fr
www.nouzilly.fr

Le secrétariat est ouvert au public

Lundi de 10h00 à 12h00 de 15h00 à 17h30
Mardi, mercredi, jeudi de 15h00 à 18h00
Vendredi de 15h00 à 17h30

PREMIUM TAXI :
SÉCURITÉ, PONCTUALITÉ, COURTOISIE ET CONFORT
07.62.92.37.37
Christian Pesenti
Christian@premiumtaxi.fr
www.PremiumTaxi.fr
24h sur 24, 7 jours sur 7
Aéroports - Gares - Visite des environs de Tours
Commune de rattachement :
Nouzilly (37)

LES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2017

Espace NOZILIA				
Grande salle 240 personnes + bar 30 personnes				
Réservation : 50 % à l'inscription				
Désignation	Durée	Commune	Associations communales	Hors commune
Entrée + grande salle + bar + office				
Weekend et/ou jours fériés	24 H	230 €	1 fois gratuit	390 €
	48 H	300 €		500 €
Semaine (lun,mar,mer,jeu)	24 H	115 €		200 €
Chauffage	24 H	50 €	50 €	50 €
	48 H	100 €	100 €	100 €
Caution		1 000 €		1 000 €
Option vidéo projecteur		30 €	30 €	30 €
Manifestations à but lucratif			100 €	
Entrée + grande salle + bar				
Nettoyage non fait		150 €	150 €	150 €
Office				
Nettoyage non fait		50 €	50 €	50 €

➤ **SALLE OMNISPORT : (locations hors associations de Nouzilly) (sans changement)**

	Été	Hiver (chauffage)
Journée	115 €	115 + 110 = 215 €
1/2 journée	70 €	70 + 50 = 120 €

➤ **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Tarifs pour 1 an (sans changement)**

	Nouzillais	Hors commune
- 18 ans	5 €	6 €
Adulte	10 €	12 €
Famille	15 €	20 €
Etudiant ou chômeur	5 €	6€

Rappels : pour les bénévoles : 5 €.

Les amendes s'élèvent à 0.10 € par jour de retard, par livre, CD ou DVD.

Tout livre, CD ou DVD perdu ou abîmé devra être remboursé.